

tances sur-tout, mérite un accueil distingué (voyez le Journ. du 1 Fév. 1790, p. 175.) ; mais je ne puis approuver que pour cela il propose une souscription. Où en sommes-nous, si pour un livre de 15 ou 20 sols, il faut une souscription ? Si le monde savant, le monde littéraire & théologique en est à ce point d'insouciance, ou bien le monde typographique à ce point d'impuissance, il faut que les imprimeurs embrassent une autre profession.... Le fait est que rien n'est plus mesquin & plus repoussant que ces souscriptions. Cent personnes achèteront un ouvrage existant, dont pas une seule ne s'avisera de souscrire pour un *peut-être*. C'est ainsi que tous les jours je suis accablé de plaintes de ce que les années 1788 & 1789 n'existent pas dans la collection de mes Journaux (l'imprimeur n'en ayant tiré qu'un petit nombre & pour les pays seulement où la fiscalité autrichienne n'avoit pas d'accès) ; & cependant je suis hors d'état de satisfaire les plaignans : l'imprimeur attendant une souscription à cet effet, & cette souscription, comme il est tout naturel, ne se formant pas... Quant à moi, jamais je ne consentirai plus à aucune souscription ; je n'annoncerai plus aucun ouvrage proposé par souscription ; j'en ai donné des raisons péremptoires dans les Journaux du 1 Oct. 1779, p. 182. — 1 Fév. 1784, p. 186. Que d'importunités & de chagrins me serois-je épargnés, si, par la distraction ou l'imbécillité du moment, je n'avois pas consenti à une souscription pour la seconde édition du *Dictionnaire historique* ! Et l'ouvrage eût été beaucoup meilleur, si au lieu de le rédiger par voies & par chemins, *in angustiâ temporum*, j'avois pu attendre le retour de la tranquillité d'ame & de corps, sans laquelle rien de bon ne se fait.

NOUVELLES